

NOTE DE POSITIONNEMENT

Contribution à concertation publique Projet DEOS

Décembre 2024

France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur est la fédération des associations de protection de la nature et de l'environnement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. FNE 13 est la fédération des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le département des Bouches-du-Rhône. Nous œuvrons à réconcilier l'humain et l'environnement dans l'objectif de ramener l'empreinte écologique de la France à 1,5 planète par an en 2030 et à 1 planète en 2050 en agissant à l'échelle territoriale pour une transition écologique et sociale vers un autre modèle de société.

La Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) souhaite implanter une plateforme de construction et d'assemblage d'éolienne flottantes sur la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer. La Commission Nationale du Débat Public a été saisie, en application de l'article L.121-8 du Code de l'environnement, afin de mener à bien la concertation préalable obligatoire.

Au regard de l'importance de ce projet, France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur et FNE 13 souhaitent contribuer à cette concertation publique par l'intermédiaire du présent document.

Nous soulignons que le projet, outre les points que nous étayons ci-après, va dans le bon sens pour impulser une transition énergétique basée sur les énergies renouvelables. Les différents scénarios Négawatt, ADEME et RTE s'accordent quant à l'importance du développement de l'éolien en mer. Le projet DEOS permet ainsi à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de participer à sa mesure aux efforts réalisés en matière de transition énergétique et écologique.

Le projet DEOS s'inscrit dans la **démarche de développement de l'éolien en mer** voulu par la France et mis en avant dans le cadre des appels d'offre A06, A09 et A010. En particulier, le projet devrait permettre la construction de flotteurs en acier ou en béton, l'assemblage et le stockage des éoliennes, ainsi qu'à constituer une base pour les opérations de maintenance lourde.

FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur et FNE 13 souligne cependant que les différents projets et appels d'offre liés au développement de l'éolien en mer se font trop rapidement pour pouvoir tenir compte des enjeux environnementaux et sociaux étudiés par les différents projets pilotes en méditerranée. Trop peu de données scientifiques ont pu être récoltées au regard des délais. Le développement de l'éolien en mer se fait donc à l'aveugle.

Dans cet esprit, **le projet DEOS ne peut être analysé indépendamment des autres projets qui font l'objet de réflexion sur la zone de Fos-sur-Mer, à savoir les projets CARBON, H2V, GravitHy, Rhône Décarbonation et NeoCarb** comme cela a été pris en compte par la CNDP. Aussi, les points que nous soulevons seront le plus souvent à mettre en relation avec les éléments dont nous disposons au sujet de ces autres projets.

Pour l'essentiel, nous nous attarderons sur quatre éléments : les **impacts sur les milieux naturels**, déjà très fortement touchés par les différentes activités en local, ainsi que les **enjeux de mobilité** sur la zone de Fos-sur-Mer. Enfin, nous porterons une attention particulière à la **chaîne d'approvisionnement en matière première du site** pour la construction des flotteurs et à **quelques points en aval du projet**.

1. Les impacts sur les milieux naturels

Le maître d'ouvrage précise volontiers les études prévues (p 58). On imagine cependant que les nombreux aménagements sur le site de Fos ont déjà été documentés, ce dont témoigne l'existence d'un schéma directeur du patrimoine naturel. Aussi, l'insertion du projet DEOS dans cet ensemble se pose :

- Insertion dans un projet d'ensemble : la mise en œuvre et l'exploitation de parcs commerciaux d'éolien offshore,
- et dans un territoire de projets : la zone industrialo-portuaire de Fos.

Ces liens apparaissent peu dans le dossier du maître d'ouvrage à ce stade de la concertation.

De même, on imagine que le schéma directeur du patrimoine naturel, les projets précédemment menés sur la zone ont déjà permis de documenter les enjeux de biodiversité. Comment les études et suivis du projet DEOS utilisent-ils, complètent-ils, mettent-ils à jour ces études précédentes ?

On aimerait également mieux comprendre quelle biodiversité est présente sur le site. Le DMO indique : "*La mise en œuvre du projet détruirait environ 75 à 80 ha d'espaces naturels terrestres constitués de matériaux de dragage de la darse 2 lors de la construction du port de Fos dans les années 70.*", amenant le lecteur à estimer de faible intérêt la biodiversité présente sur place. Les études à venir auront à préciser ces points, et à étendre les recherches sur la zone marine, non concernée par les cartes présentées ici puisqu'en dehors du périmètre de l'OAZIP.

La séquence E-R-C est mentionnée, pour indiquer qu'elle sera mise en place : mais comment ? Quelle place pourra être donnée à l'évitement, premier élément souvent négligé de la séquence ? Avec quel budget et quels moyens humains, techniques, scientifiques ?

Zones humides

Pages 58 : 27 hectares de zones humides impactées sur les 75 ha du projet.

- Quel état de la zone actuellement ? son degré de naturalité, de fonctionnalité ? au regard de la carte écologique du SDPN, et dans un contexte plus large : comment ces 30% de zones humides du site s'intègrent-ils dans une trame verte et bleue fonctionnelle pour des espèces peut-être migratrices ? Quels sont ses atouts dans un ensemble local ou d'une échelle supérieure ?
- Quelles mesures d'évitement, de réduction et de compensations seront-elles effectivement mises en œuvre ? quel budget est-il envisagé d'affecter à la bonne implémentation de la séquence ERC ?
- Des analyses coûts – bénéfices de l'ensemble du projet de développement de l'éolien en mer ont-elles été menées ? compte-tenu du fait que la construction et le déploiement en

mer de l'éolien ne peuvent se faire qu'à partir des sites de Port-la-Nouvelle et de Fos pour la façade méditerranéenne.

Mer

Pages 50 à 70, suscitent notamment notre interrogation :

- Dragage
- Souille profonde
- Impacts milieux (onde sonores, turbidité...)

Pour le mouvement FNE, les travaux en mer doivent être anticipés le plus possible de façon à prévenir toute nuisance susceptible d'être engendrée. Les porteurs de projet auraient pu détailler davantage les mesures de limitation des impacts envisagées, étant donné que ces travaux ne sont sans doute pas les premiers du genre.

Un suivi de ces travaux sera utilement mis en place et les résultats communiqués de façon adaptée vers les scientifiques d'une part (conseil scientifique spécialisé Éolien en Mer du CMF Méditerranée) et vers des publics plus profanes.

Eau

Le projet DEOS pourrait atteindre des consommations d'eau de l'ordre de 200.000 m³ d'eau potable par an. Au regard des consommations prévues par les autres projets sur la zone de Fos, ces chiffres peuvent paraître anecdotiques.

Mais nous ne pouvons pourtant raisonner seulement par le prisme de DEOS, nous avons besoin d'une vision globale : il serait cohérent de raisonner, d'une part, à l'échelle de la zone de Fos-sur-Mer pour envisager toutes les consommations à venir, et ensuite à l'échelle du bassin. S'il existe un plan Rhône, une nouvelle gouvernance de la ressource en eau sur le bassin du Rhône paraît plus que jamais indispensable, par exemple par la création d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Rhône (SAGE). **Il est primordial que le GPMM aille plus loin, et engage des réflexions sur une réutilisation de l'eau sur la zone de Fos, en connexion avec les autres projets du site.**

Enfin, il est important de maximiser le choix d'un **raisonnement en circuit fermé** pour une réutilisation de l'eau au sein du site, voire sur la zone de Fos, en connexion avec les autres projets du site.

Le point concernant les bassins de traitement des eaux pluviales (page 52) mérite d'être précisé, en termes de localisation et de fonctionnement attendu.

2. Enjeux de mobilité

Mobilité des salariés

Pages 64 et suivantes

- N'envisage que du déplacement en voiture individuelle, rien quant aux mobilités douces
- Mentionne à plusieurs reprises l'augmentation des infrastructures de transports routiers

Les nouveaux salariés du projet DEOS devront se déplacer jusqu'au site de production depuis divers endroits de la zone, qui peut s'étendre jusqu'à Marseille, Miramas, Arles... Il est **essentiel de solliciter d'abord le maillage ferroviaire existant, et que le GPMM favorise le développement de ce maillage.**

Il sera pour cela nécessaire de prêter attention :

- Aux horaires des lignes de trains et de bus au regard des horaires des salariés ;
- A la fréquence des lignes, adaptée à un afflux massif de salariés sur la zone ;
- A la correspondance entre lignes de train et de bus ;

Bien entendu, l'ensemble des autres solutions de mobilités (covoiturage, vélo, marche à pied) sont également à prioriser avant tout autre développement d'une mobilité plus carbonée. Les projets DEOS, CARBON, H2V, GravitHy, NeoCarb et Rhône Décarbonation ne doivent en aucun cas devenir un facteur d'accroissement des mobilités carbonées.

FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur et FNE 13 portent depuis de nombreuses années des propositions pour améliorer la part des transports collectifs dans les déplacements de personnes. Présentées aussi bien lors des débats menés autour des plans stratégiques successifs du GPMM que lors de différentes concertations, elles restent d'actualité.

3. Enjeux relatifs à l'approvisionnement

Si l'actuel dossier de concertation se rapporte régulièrement à des approvisionnements locaux s'agissant de la phase de construction du site, **FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur et FNE 13 s'interrogent quant à l'approvisionnement des matières premières que privilégierons les exploitants du site.** Si tous les matériaux proviennent finalement d'Asie, nous pourrions difficilement parler de « décarbonation de l'industrie ». Les critères de sélection ne peuvent se réduire qu'aux aspects économiques, en oubliant l'impact carbone et l'impact sur la biodiversité et l'environnement de productions à échelles industrielles.

4. Plusieurs éléments absents du dossier de concertation

Démantèlement et recyclage

A l'heure actuelle, les éléments qui sont portés à notre connaissance ne font état d'aucune fonction ou filière de démantèlement et de recyclage liées au projet DEOS. FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur et FNE 13 ont conscience que les questions du démantèlement et du recyclage se poseront dans quelques années, mais **il apparaît pourtant essentiel de les anticiper dès aujourd'hui, afin de ne pas réagir en urgence dans 20 ou 30 ans, voire provoquer des dégâts considérables à l'environnement en raison de l'absence de solution adaptées.**

FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur et FNE 13 proposent que les questions liées au démantèlement et au recyclage des éoliennes intègrent les critères de sélection des exploitants futurs du site.

Choix des futurs utilisateurs des installations du GPMM

Le GPMM a choisi d'aménager lui-même le site du projet DEOS, et de permettre ensuite son utilisation par des entreprises extérieures, au gré des besoins et des évolutions des différents appels d'offres de l'Etat (A06, A09 et A010 pour le moment).

Pour autant, **les choix qui seront fait par les développeurs, exploitants du site, auront potentiellement des impacts plus ou moins importants sur les enjeux d'approvisionnement, de mobilité et d'emploi, en fonction des technologies choisies et construites sur site.** Prenons pour exemple le choix du type et des matériaux des flotteurs, entre le béton et l'acier : ce choix doit être fait sur des critères objectifs (sociaux, économiques et environnementaux) et pas seulement sur le nombre d'emplois de manutentionnaires au statut.

FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur et FNE 13 demandent ainsi que les critères de sélection des exploitants du site de DEOS soient partagés avec les acteurs locaux concernés par le sujet.

Les fédérations de France Nature Environnement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les Bouches-du-Rhône estiment donc que si le projet DEOS répond aux enjeux de la décarbonation, de la réindustrialisation et de l'indépendance énergétique, les impacts sur les milieux marins doivent être solidement étudiés, afin d'appliquer ensuite strictement la séquence ERC. Par conséquent, FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur et FNE 13 émettent un avis positif au projet DEOS, sous réserve de la bonne prise en compte des enjeux environnementaux.

Gilles MARCEL
Président de FNE Provence-Alpes-Côte
d'Azur



Richard HARDOUIN
Président de FNE 13

